

Plan de suivi du master Architecte paysagiste

Le plan de suivi du Master Architecte paysagiste en réponse à l'évaluation AEQUES est basé sur la proposition formulée dans le rapport d'autoévaluation validée par le comité de gestion. Les actions proposées ont été réorganisées par axe en regard des recommandations des experts afin de prioriser le plan initialement proposé dans le rapport d'autoévaluation et le compléter lorsque cela s'avérerait nécessaire.



Albert Corhay

Recteur de l'Université de Liège

Le 19 mai 2017

Axe 1 : Enseignement						
Recommandations des experts	Actions	Degré de priorité	Responsible	Indicateur	Echéance	Résultats attendus
Recommandation des Experts - Revoir sur une base annuelle la cohérence des acquis d'apprentissage - Vérifier que les acquis d'apprentissage visés par le programme soient bien couverts - Mettre en place des outils et des indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage de programme de manière globale et non uniquement cours par cours	Action 1.1 : Mieux tirer parti des recommandations et remarques des Conseil des études Un comité de gestion sera dédié à la fin de chaque quadrimestre à l'examen conjoint du compte rendu des conseils des études de l'ensemble des années de la formation.	***	Comité de gestion	PV comité de gestion	Immédiate	Remontée des attentes des conseils des études et des problèmes rencontrés
						Prise en compte effective des remarques au niveau du bureau AP et du comité de gestion

	Action 1.2 : Mettre en place une procédure d'évaluation commune des acquis d'apprentissage impliquant l'ensemble des enseignants des trois institutions Mise en place d'un conseil d'architecture du paysage réunissant l'ensemble des enseignants de la formation au moins une fois par an lors d'une journée pédagogique.	**	Bureau de la formation AP	PV Comité de gestion	2016-2017	Connaissance de la contribution de chaque module à la construction du référentiel de compétences	Démarche volontaire de mandant l'adhésion de l'ensemble des enseignants au-delà de la liberté académique
	Action 1.3 : Ajuster le référentiel de compétences en regard de l'autoévaluation et de l'évaluation AEQUES et transcrire ces ajustements dans le programme de cours. Action 1.3.1 Finaliser et assurer l'évolution continue du référentiel de compétences Analyser le référentiel de compétences en regard des retours du monde professionnel et des veilles menées par les commissions internationale / projet / recherche / TFE et le conseil consultatif (voir gouvernance)	**	Bureau de la formation /journée pédagogique	Référentiel de compétences accessible à l'ensemble des parties prenantes à la formation (intranet)	2018	Définition précise des compétences attendues	Démarche volontaire de mandant l'accord de l'ensemble des enseignants au-delà de la liberté académique

Axe 1 : Enseignement (suite)

Plan de suivi de l'évaluation AEQUES pour la formation Architecte Paysagiste approuvé par le comité de gestion du 15 mai 2017 et les autorités de l'Université de Liège

Recommandations des experts	Actions	Degré de priorité	Responsable	Indicateur	Echéance	Résultats attendus	Conditions
	Action 1.3.2 : Rédiger les trajectoires de formation et les mettre à disposition des intervenants en adéquation avec le référentiel de compétences.	**	Bureau (suivi) et responsable des modules (rédaction des profils d'enseignement)	Profils d'enseignements disponibles sur l'intranet	Septembre 2019	Connaissance des compétences de chacun au sein d'un module	Pas de problème identifié
Le recours régulier à l'évaluation des enseignements par les étudiants grâce à une procédure pertinente pour les trois établissements doit être finalisé rapidement	Action 1.4 : Evaluation des enseignements le comité de gestion établira une procédure de traitement de l'information permettant de dégager les indicateurs de pilotage adéquats tout en respectant le caractère confidentiel des évaluations et les statuts respectifs des personnes au sein des institutions partenaires.	***	Autorités des 3 institutions partenaires	Procédure disponible sur l'intranet de la formation	Septembre 2017	Connaissance du feed-back des étudiants par les enseignants et évolution du % de satisfaction d'une année à l'autre	Compatibilité avec les cultures et règles institutionnelles
Promouvoir la recherche au sein de la formation et en architecture du paysage	Action 1.5 : Assurer un enseignement en lien avec recherche Dans le cadre de la mise à jour du référentiel de compétences, identifier la contribution de la	*	Commission recherche AP	Contribution de la recherche identifiée dans certaines activités pédagogiques	Décembre 2018	Tous les étudiants doivent être capables d'adopter une démarche de recherche et d'innovation	Promotion suffisante de la recherche dans le respect des spécificités institutionnelles

Plan de suivi de l'évaluation AEQES pour la formation Architecte Paysagiste approuvé par le comité de gestion du 15 mai 2017 et les autorités de l'Université de Liège

	recherche aux enseignements par une enquête auprès des enseignants						
	Action 1.6 : Elargir la gouvernance pour prendre en compte la recherche en Architecture du Paysage Mettre en place une commission recherche au sein du bureau AP composées de 3 enseignants de la formation (sur candidature) démontrant une activité de recherche sur base de leurs réalisations. Les premières missions de cette commission seront de produire une synthèse sur les questions suivantes : Q1 - Comment la recherche doit-elle nourrir l'enseignement au sein de la formation AP (voir action 1.5) ? Q2 – Explorer les conditions à la création d'une UMR en Architecture du paysage.	*	Bureau AP	PV comité de gestion	2019	Synergie et coordination de la recherche entre les 3 institutions en matière d'architecture du paysage Compatibilité des procédures qui touchent aux politiques de recherche dans les 3 institutions	

Axe 2 : Gouvernance						
Recommandations des experts	Actions	Degré de priorité	Responsible	Indicateur	Echéance	Résultats attendus
Veiller à la pertinence de la formation au regard de son caractère international notamment concernant la compétence en langues	Action 2.1 Elargir la gouvernance pour répondre aux défis de l'internationalisation de la formation Architecture du Paysage Mettre en place une Commission 'internationale' au sein du bureau AP composée de 3 enseignants maximum (un enseignant par institution) sur candidature + les enseignants de langue. Les premières missions de cette commission seront de produire une synthèse sur les questions suivantes : Q1 - Quelles sont nos options de positionnement de la formation AP sur le plan international ? Cette analyse doit permettre au comité de gestion de définir une stratégie de collaboration avec des formations de même type à l'étranger. Q2- Quelle place pour l'apprentissage des langues au sein de la formation (choix de langue, niveau à atteindre, positionnement dans le cursus). Cette analyse pourra être basée sur un	**	Comité de gestion (pour la validation)	La formation aux langues des étudiants	Fin 2018	Augmentation des mobilités IN/OUT Nombre de doubles diplômes
						Pas de problème identifié

	benchmarking de la place des langues dans des formations de même type et sur le retour du monde socio-professionnel. Les résultats de l'analyse seront intégrés dans la révision du référentiel de compétences et dans le programme de cours.								
- Encourager l'action prévue de constitution d'un <i>board</i>, rassemblant des professionnels issus des différents secteurs impliqués dans le paysage ...la participation de représentants du monde professionnel aux instances de gouvernance et de pilotage, en particulier pédagogique, du programme soit renforcée. - Mettre en place d'un observatoire des métiers associé étroitement à un suivi dans le temps des diplômés	Action 2.2 Elargir la gouvernance pour répondre aux défis de l'intégration du monde professionnel dans l'évolution de la formation Architecture du Paysage Mettre en place une Commission 'Internationale' au sein du bureau AP composée de 3 enseignants maximum (un enseignant par institution) dont la MISSION est l'organisation d'un conseil consultatifs des professionnels du secteur chargé de remettre un avis régulier sur la formation et d'informer sur les attentes du secteur et les demandes émergentes.	***	Bureau	Rapport écrit annuel/ PV de réunion	2017	Bonne connaissance des attentes des milieux professionnels vis-à-vis de la formation	Transfert de ces attentes au niveau des programmes (acceptation de celles-ci par le corps enseignant)		
	Action 2.3 : Développer les outils permettant de suivre le devenir des jeunes diplômés	***	Coordinateur institutionnel	Nombre de réponses aux questionnaires de suivi de	Outil internet et constituti	Meilleure connaissance de l'insertion profession-	Participation suffisante		

Plan de suivi de l'évaluation AEQES pour la formation Architecte Paysagiste approuvé par le comité de gestion du 15 mai 2017 et les autorités de l'Université de Liège

Intégrer très en amont des représentants du monde socio-économique aux réflexions sur les évolutions de la formation	Récolter l'information sur le devenir des jeunes diplômés par la mise en place d'outils spécifiques tenant compte de la spécificité du profil des architectes paysagistes diplômés (dont le taux élevés de diplômés non belges). Mettre en place et animer un groupe de diplômés sur un/des réseaux sociaux professionnels afin 1) de favoriser l'émergence d'une communauté des alumni et 2) de promouvoir la participation aux enquêtes sur le devenir des jeunes diplômés. Rendre les outils de suivi des jeunes diplômés accessibles directement sur le site internet de la formation.			devenir des diplômés / Nombre de participants au groupe	on du groupe linkedin pour septembre 2017	nelle des diplômés	
Le référentiel qualité de la formation Architecte paysagiste reste ... à construire et à stabiliser, sur la base d'indicateurs et d'échéanciers.	Action 2.4 : Améliorer la démarche qualité a) Compléter le référentiel qualité de la formation Architecte paysagiste en incluant les indicateurs pertinents. b) Procéder à une analyse annuelle de la mise en œuvre de la démarche et la présenter au comité de gestion et au conseil AP.	**	Respon sable qualité (il n'existe pas)	À revoir	2019	Disponibilité d'indicateurs de pilotage de la formation	Une culture qualité dans chacune des 3 institutions suffisamment installée
Saisir la double occasion du renouvellement de la convention et de	Action 2.6 : Mise en place d'un guichet unique en vue de l'amélioration de la communication	Réalisé					

Plan de suivi de l'évaluation AEQES pour la formation Architecte Paysagiste approuvé par le comité de gestion du 15 mai 2017 et les autorités de l'Université de Liège

l'évaluation AEQES pour annexer à la convention un contrat d'objectif, s'appuyant sur le plan d'action, soutenu par les différentes instances de gouvernance des établissements partenaires	entre parties prenantes (étudiants professeur) Mise en place d'un guichet unique assurant : le secrétariat du comité de gestion, le suivi de la mise en œuvre des actions, le flux d'information entre les organes de gestion, la coordination avec les services administratifs des trois institutions pour la mise en œuvre des programmes et constituant le seul point d'entrée pour les intervenants.	
	Action 2.7 : Mise en place d'un outil internet de communication spécifique. Développement d'un site internet dédié à la formation, non associé spécifiquement à une institution, avec liens vers l'intranet de la formation.	Réalisé